

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 27 Juin 2011

Date de convocation : 22 juin 2011

Date d'affichage : 22 juin 2011

Le vingt sept juin mil onze à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- GALPIN Christelle- MARTINOT Séverine- FRACHISSE Renée- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François- SILVESTRE Rachel- GIROT Dominique- GRACIANO Manu-

Absents excusés: Mmes BOREL Catherine- MARION Irène- ANGE Josiane- Mrs BARRE Damien- RIMET Yves.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mme MARION Irène à WOZNIAK Jean-Marie-Mme ANGE Josiane à BETON Brigitte- Mr RIMET Yves à AUROUX François.

Mr Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal en date du 25 mai 2011.
- Étude de la motte castrale: demande de subvention au titre du FEDER.
- Réfection chauffage de l'église: demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- Poste ATSEM: réduction du temps de travail.
- Logements communaux: révision des loyers au 1er juillet 2011.
- Fixation indemnité stage.
- Questions diverses.

Commission thématique:

Débat sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 25 MAI 2011.

Lecture par le maire qui apporte quelques précisions:

Signature de la convention avec EPORA: un rendez-vous est fixé le 19 juillet pour finaliser le projet.

Traversée du village: le relevé topographique a été fait.

Voté à l'unanimité.

ETUDE DE LA MOTTE CASTRALE: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER.

La commune, suite aux éboulements dans la rue des Remparts, avait recruté un bureau d'études, en l'occurrence Alp'Géorisques pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (coût 6130 euros HT).

Ensuite, elle a confié à CFEG la réalisation d'une étude d'aléas de mouvements de terrain sur l'ensemble de la motte castrale (coût 13 107,52 euros HT).

Le maire propose de solliciter une subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour financer l'ensemble des études.

Voté à l'unanimité.

REFECTION CHAUFFAGE DE L'EGLISE: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.

Le maire explique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur pour financer la réfection du chauffage de l'église.

Il rappelle les conditions d'attribution:

- la demande doit concerner des opérations d'équipements inscrites en section d'investissement du budget,
- le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant HT du projet,
- une seule subvention peut être attribuée pour une même opération,
- les opérations concernées ne doivent avoir connu aucun commencement d'exécution avant la réception du dossier.

Une subvention d'un taux de 35% a déjà été attribuée par le Conseil Général ; la Région peut octroyer une prime au titre des économies d'énergie

Selon les hypothèses retenues la commune aurait entre 10 000 et 15 000 euros à financer.

Lors du vote du budget, il avait été précisé que la commune engagerait les travaux à condition que la Paroisse participe. Mr AUROUX a rencontré un des responsables.

Un courrier lui sera adressé pour demander une participation de 8000 euros.

Le conseil à l'unanimité sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire.

POSTE ATSEM: REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL.

La nouvelle organisation des services scolaires et périscolaires a été présentée au personnel. Selon les premières réactions, il y aura quelques modifications mineures à apporter. Il s'agit de créer un poste d'ATSEM à temps incomplet pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures. Il s'agit d'une durée annualisée. Dans les faits, l'agent recruté travaillera 36 heures pendant la période scolaire.

La publication légale de vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion. On transmettra une annonce à Pôle Emploi.

Jean-Marie LABLANQUI évoque les éventuels changements de rythme scolaire envisagés par le gouvernement. Il est évident que si la réforme imposait à nouveau la semaine de « quatre jours et demi » les emplois du temps devraient être modifiés.

Voté à l'unanimité.

LOGEMENTS COMMUNAUX: REVISION DES LOYERS AU 1er JUILLET 2011.

Les loyers des logements communaux sont révisés tous les ans à la date du 1er juillet. L'indice de référence du 4ème trimestre 2010 implique une hausse maximale de 1,45% que le maire propose d'appliquer à l'ensemble des loyers.

Jean-Marie LABLANQUI : logements rue du Tram actuellement mis à la disposition du médecin: quand fera-t-on les travaux?

Dans un premier temps, on va louer ces appartements. Certains travaux extérieurs pourront se faire à l'automne

Logement de la ferme communale: suite à la demande de Mr TISSIER de céder des pièces inutilisées, on a consulté Me ANCEAU pour connaître les droits de la commune, pour savoir s'il y a possibilité de refaire un bail.

La famille TISSIER serait disposée, éventuellement, à quitter les lieux.

François AUROUX: dégât des eaux au secrétariat de mairie: veut savoir quand les travaux seront faits.

Frédéric MANEVAL rencontre l'entrepreneur demain.

Voté à l'unanimité.

FIXATION INDEMNITE STAGE.

Le maire rappelle qu'Alexiane GOUDARD, étudiante à l'IUT de Valence a effectué un stage de deux mois au secrétariat de mairie. Compte tenu de la qualité de son travail, il propose de lui attribuer une gratification de 594 euros (calculée selon le montant fixé règlementairement). François AUROUX, tout en étant d'accord sur cette indemnité, fait remarquer qu'elle n'était pas prévue au budget.

Voté à l'unanimité. On adressera un courrier de remerciements à Melle GOUDARD.

QUESTIONS DIVERSES.

Manu GRACIANO: fait le compte rendu de la réunion du SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) qui doit se prononcer sur le projet de dissolution élaboré par le Préfet. Celui ci se prononce en faveur de la dissolution mais après les élections. Le SDED a crée une SEM (Société Economie Mixte) structure qui interviendra dans les domaines du photovoltaïque et autres énergies renouvelables.

Voirie : réunions de la commission voirie et PCS (mercredi, jeudi).

Dominique GIROT: Alexis JUSTIN a commencé à faire l'inventaire de tous les fichiers informatiques car il y a un problème de sauvegarde sur le serveur.

François AUROUX: fait le compte rendu de la commission des affaires scolaires qui a traité des points suivants:

- oublis d'enfants au restaurant scolaire: et, ce, deux fois de suite.
- Problème de discipline: un enfant a été renvoyé jusqu'à la fin de l'année scolaire tant pour la cantine que pour la garderie.
- Remise des dictionnaires: a eu lieu le 24 juin.
- Problème des sureffectifs: on se trouve dans l'obligation, certains jours, de refuser des enfants ce qui pose problème aux parents.

La commission propose de n'accueillir que les enfants dont les deux parents travaillent. Une liste a été établie mais n'a qu'une valeur indicative.

Jean-Marie WOZNIAK propose d'établir des conditions d'âge ce qui ne remporte pas l'unanimité auprès de certains membres de la commission.

Le maire indique que l'on risque d'avoir des fermetures de classes (dans le public comme dans le privé). Quelle que soit la décision prise, il faut prévenir les parents le plus rapidement possible.

Jean-Marie WOZNIAK: le 5 juillet: la CAPR présentera le bilan de la prévention des déchets.

STOP PUB: il faut refaire une campagne.

François AUROUX: le projet de la nouvelle cantine doit démarrer rapidement. Il faudrait lancer les études.

Bulletin municipal: a été déposé à la Poste et devrait être distribué prochainement.

Thierry BOISSIEUX: était présent à l'assemblée générale de la chasse. Celle-ci souhaite louer le chapiteau de la commune à l'occasion du ball trap. La commission discutera des conditions de location.

Frédéric MANEVAL: présentation de l'étude des bâtiments communaux réalisée par ABEILLE et COGNE au prochain conseil municipal.

Jean-Marie LABLANQUI: a assisté à la remise des dictionnaires.

Il est intervenu auprès des parents dont les enfants avaient été oubliés à la cantine.

Informations diverses:

Vendredi 1er juillet: dans la cour de l'école: pot de départ à la retraite de Marie-Claude FRACHISSE.

Samedi 2 juillet : inauguration du cabinet médical.

Jeudi 30 juin: la Palette des Enfants : invitation au vernissage de l'exposition de peinture de fin d'année.

Recrutement ATSEM: le délai de dépôt des candidatures est fixé au 12 juillet. Les entretiens auront lieu le 18 juillet.

La CAPR organise en septembre une visite de la Rivière (Isère).

François AUROUX se déclare surpris par l'abattage d'un tilleul centenaire devant le cabinet médical. Le maire répond qu'il fallait, pour des raisons de sécurité, faire un trapèze pour que les voitures débouchent en toute sécurité dans le Chalon ce qui impliquait la disparation de l'arbre. Ce point avait été vu en réunion d'adjoints.

François AUROUX estime que l'on pouvait procéder autrement et que l'on se soucie trop peu du patrimoine végétal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.30 heures.

COMMISSION THEMATIQUE:

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale:

A la suite d'un débat fructueux, les constatations suivantes sont faites:

- le Préfet ne présente qu'un seul projet.
- l'étendue du périmètre proposé ne respecte aucunement les bassins de vie. Une entité qui regroupe 59 communes pour 238 000 habitants ne peut qu'altérer la qualité des services publics et éloigner le citoyen des centres de décision.
- ce projet n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique. Il impose à des collectivités de se regrouper sans connaître leur volonté de travailler ensemble.
- il n'y a eu aucune simulation financière pour connaître l'impact des futures compétences pour les plus petites collectivités.
- le lissage des taux d'imposition favorisera les grandes collectivités.
- le déséquilibre urbain/rural va s'accroître.
- Saint Donat et sa région sont exclus du regroupement alors qu'ils sont très proches géographiquement.

Les élus se demandent quel sera l'impact de leur vote auprès du Préfet, qui, de par la loi peut trancher unilatéralement. Le vote de la CAPR est-il prépondérant?

Le maire précise que le conseil municipal votera le 6 juillet, la CAPR le 7 juillet. Chaque délégué communautaire reprendra le vote émis dans sa commune.

Si une majorité se prononçait contre le projet, le Préfet serait amené à proposer un nouveau scénario qui sera soumis au vote.

Des mouvements de contestation se mettent en place dans l'ensemble du département.

Le conseil, majoritairement se prononce contre le projet. Il faudra, lors de la prochaine séance motiver ce refus.

Le maire propose un vote à bulletin secret pour respecter au mieux la liberté d'expression de chacun.

SIEV: le Préfet propose la fusion du Syndicat des Eaux de la Veaine et du Syndicat de l'Herbasse.

Les deux exécutifs se sont réunis et s'opposent à ce projet.

Syndicat Intercommunal d'Electrification: dans le cadre de projet de fusion, le SIE devrait disparaître. Suite à une réunion avec le Syndicat Département d'Energies de la Drôme le 15 juin 2011 il a été décidé de proposer une dissolution après les prochaines élections.